

La formation initiale

Comment financer la formation ?



Niveau 6 :

Educateur Spécialisé (ES)
Assistant de Service Social (ASS)
Educateur de Jeunes Enfants (EJE)



Niveau 4 :

Moniteur Educateur (ME)
Technicien de l'Intervention Sociale
et Familiale (TISF)



Niveau 3 :

Accompagnant Educatif et Social (AES)

**Vous êtes lycéen (post-bac)
ou demandeur d'emploi**

Prise en charge du coût de la formation :

- Financement de la formation par le Conseil Régional, l'apprenant n'a aucune démarche à faire.

Des frais de scolarités ou annexes reste à la charge de l'apprenant pour chaque année de formation.

Les aides financières pendant la formation :

- Bourses Régionales, Aide aux transports, Pass Région...
- Indemnité France Travail (non cumulable avec les Bourses Régionales)
- Aides sociales du CROUS (uniquement pour les formations ASS, EJE, ES)
- Aide à la mobilité internationale
- Fonds de maintien en formation
- Bourse au mérite